



Travailleur saisonnier



Vous cherchez un logement ?

Des aides et services pour les salariés en contrat saisonnier



UNE OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES

Action Logement propose des **locations adaptées à votre situation** :

Une offre complète de logements, avec des loyers inférieurs aux prix du marché !

Que vous cherchiez une solution durable ou temporaire, rendez-vous sur la **plateforme logement Action Logement**. Un parcours 100 % digital pour simplifier vos recherches et accéder facilement à un logement qui vous convient.

➔ Connectez-vous sur **logement-actionlogement.fr**



ZOOM SUR ... LES LOGEMENTS TEMPORAIRES

Accessibles depuis la plateforme Logement Action Logement et situés au sein d'Appart'hôtels, de résidences Habitat Jeunes, étudiantes, hôtelières... Ces logements meublés* offrent une solution pour une courte durée, de quelques jours à deux ans.

*Équipements type lit, réfrigérateur et parfois vaisselle, linge de lit...



L'accès aux offres de logement et aux services d'accompagnement locatif proposés par Action Logement est strictement gratuit et ne peut pas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Pour l'attribution d'un logement dans une résidence de logements temporaires, certains gestionnaires peuvent vous facturer des frais de dossiers mais ceux-ci sont détaillés et contractuels. En dehors de ce cas, si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr



UN GARANT POUR VOTRE LOGEMENT

Action Logement **facilite votre entrée dans les lieux en se portant garant auprès de votre bailleur avec Visale**, une garantie **100 % gratuite**.

La garantie Visale est accessible aux travailleurs saisonniers pour tout type de logement (hors résidence principale), y compris certaines habitations légères de loisirs.

➔ Faites le test et votre demande sur **visale.fr**



UNE AIDE POUR FINANCER VOTRE CAUTION

Action Logement vous propose **un prêt sans frais ni intérêt, jusqu'à 1 200 €, l'AVANCE LOCA-PASS®**, pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans un nouveau logement.

➔ Faites le test et votre demande sur **locapass.actionlogement.fr**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

Visale et AVANCE LOCA-PASS® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

0970 800 800

9h à 18h - Lundi au vendredi
(Horaires métropolitains -
Numéro non surtaxé)



actionlogement.fr

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE